



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2018/66

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2018

PRESENTS : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Delphine MIALON, François PINATEL, Daniel VIN.

EXCUSES : Florence GONON (pouvoir à Gilbert MICHEL), Hugues BEAUME (pouvoir à Delphine MIALON).

ABSENTS : Guy BERARD, Roger GIRAUD.

Secrétaire de séance : François PINATEL.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'Assistance à Membre de la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour le projet de réalisation pastorale suivant :

Mise en place d'une réserve d'eau sur le plateau d'Emparis – programmation 2019

Cette assistance à Membre se décompose en 2 phases d'intervention :

- Phase 1 : émergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet pour un montant de 858 € net de taxes.
- Phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus pour un montant de 572 € net de taxes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les montants de ces interventions sont inclus dans le montant éligible aux crédits publics ; les justificatifs acquittés des dépenses seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

Le Conseil municipal, à 3 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :

ADOpte le principe de recourir à cette Assistance à Membre proposée par la FAI,

MANDATE Monsieur le Maire afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires, suite à l'accusé de réception du dossier des financeurs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

